

**REVV : Roulons En Ville à Vélo**  
Membre de la **Fédération des Usagers de la Bicyclette**

Association socioculturelle loi 1901  
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65  
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 11 décembre 2022

**A :** Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence-Romans-Agglô

Copie : Marylène PEYRARD, Présidente de Valence Romans Déplacements  
Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme

**Objet : Actions contre la pollution de l'air**

Monsieur le Président,

Les habitants de Valence Romans Agglomération qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement au quotidien sont particulièrement impactés par la pollution de l'air puisqu'ils font de l'exercice physique en se déplaçant. C'est pourquoi les associations cyclistes qui les représentent, REVV, APAV et les Re-Cyclettes sont très vigilantes sur la qualité de l'air environnant et suivent attentivement la feuille de route Qualité de l'air de VRA avec ses 18 fiches action.

Nous avons apprécié vos réalisations comme la baisse de la vitesse sur l'A7 à 90 km/h, l'extension du stationnement payant autour du centre-ville de Valence, la création de deux parcs relais en périphérie de l'agglomération, la limitation des zones urbanisées les plus exposées à la pollution dans le nouveau PLU de Valence, le développement de l'autopartage dans l'agglomération, etc. Néanmoins d'après Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 61 % de la population est encore concerné par le dépassement des normes OMS pour les NOx, qui sont dus pour 76 % au trafic routier.

Nous regrettons que dans cette feuille de route Qualité de l'air, aucune action ne concerne le report modal de la voiture sur le vélo. C'est pourtant un outil puissant, reconnu par l'ADEME et que VRD a choisi comme objectif. Cette lacune pourrait être comblée.

En effet, lors du Comité de pilotage du 14 octobre dernier présidé par la Préfète de la Drôme, consacré à la feuille de route Qualité de l'air, et auquel M. Lionel Brard, conseiller délégué a participé, nous avons appris qu'il existait des financements importants dédiés à VRA pour améliorer la qualité de l'air mais que ces financements seront très bientôt caducs. Nous vous proposons de saisir rapidement cette opportunité pour construire ensemble un projet de promotion du vélo qui pourrait comprendre

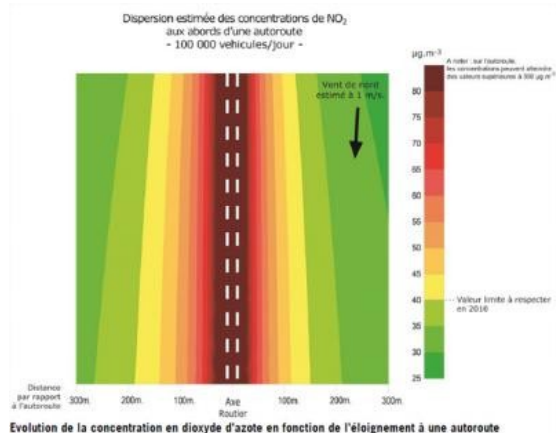
- de nombreuses actions de promotion du vélo : vélo école pour enfants et pour adultes, ateliers vélo itinérants, fête du vélo, bourse aux vélos, journée Valence sans voiture, etc.
- un poste de chargé de mission d'animation autour du vélo et de coordination des différentes structures impliquées : ville, associations, MPT, établissements scolaires, etc.
- une étude pour l'élaboration d'un plan de circulation dont l'objectif serait l'amélioration des infrastructures cyclables. Cet outil nous manque pour avoir une vision globale et proposer des solutions réalistes.

Ce projet pourrait être largement subventionné par l'ADEME. Nous espérons que malgré l'urgence, VRA pourra répondre avec nous, ce qui concrétiserait fortement votre adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables, dont nous vous félicitons.

Moins urgent mais tout aussi important. VRD avec le Département de la Drôme a fait le choix de construire nombre de voies du Plan Vélo Intercommunal le long de routes départementales très fréquentées. Nous tenons à vous alerter, Monsieur le Président, sur les problèmes de santé que ces

aménagements feraient courir aux cyclistes quotidiens et en particulier aux vélotaffeurs qui sont la cible privilégiée du PVI.

En effet, le long d'une voie routière à fort trafic, il existe un « tunnel de pollution » dont les effets délétères sur la santé sont, à ce jour, largement documentés.



D'après les études de l'observatoire de la qualité de l'air de Bretagne (\*), les maxima de pollution se trouvent à proximité immédiate de l'axe et les concentrations décroissent rapidement au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.

Ainsi, ces concentrations sont divisées environ par 4 à 100 mètres de l'axe, par 8 à 200 mètres, quels que soient les polluants gazeux considérés (dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, particules en suspension, benzène...)

En l'occurrence, le trafic sur la D68 étant d'environ le tiers de celui de l'A7, nous vous laissons imaginer la qualité de l'air respiré par des cyclistes pédalant sur une piste cyclable en bordure de cet axe, qui plus est sur une distance assez longue, 10km entre Valence et Chabeuil. Les vélotaffeurs qui circulent pendant les heures de pointe seraient les plus impactés.

Nous souhaitons donc vivement que ces itinéraires soient pensés et redéfinis en fonction de ces contraintes.

Espérant avoir éveillé votre intérêt, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et tout échange sur ces propositions.

Recevez, Monsieur le Président, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN  
Président de REVV

Les Recyclettes

A Pince & à Vélo

